



Amicale *Motocycliste* *Montlouisienne*

FICHE D'INSCRIPTION 2012 École Moto

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone domicile :

Téléphone GSM :

E Mail : @

Pièces obligatoires que l'AMM devra avoir en possession :

- fiche d'inscription complétée
- chèque de cotisation à l'ordre de l'A.M.M. d'un montant de 30 euros
- certificat médical ci-joint à faire remplir par le médecin
- prendre connaissance, dater et signer la note d'information sur les assurances

(votre chèque au nom de si différent du nom de l'adhérent)

NOTICE D'INFORMATION SUR LES ASSURANCES - LOI DU 16 JUILLET 1984

L'Amicale Motocycliste Montlouisienne est titulaire d'une police d'assurance souscrite auprès de la Société A.M.V. ayant pour objet la couverture des risques suivants :

RESPONSABILITE CIVILE - DEFENSE RECOURS

Cette garantie a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'association et de ses adhérents en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers dans l'exercice des activités sportives pratiquées.

La présente garantie a pour objet de satisfaire à l'obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celles n°92-652 du 13 juillet 1992 et 2000-627 du 6 juillet 2000.

L'Amicale Motocycliste Montlouisienne étant assurée pour le seul risque de responsabilité civile, les adhérents non assurés personnellement pour leurs dommages corporels ont intérêt à souscrire un contrat d'assurance les garantissant personnellement en cas de dommages corporels dans la réalisation desquels la responsabilité civile de l'Amicale Motocycliste Montlouisienne ne serait pas engagée.

J'ai lu et j'ai compris la notice d'information

date :

Signature :